



Déclaration liminaire

CSA DISP du 5 février 2026

Union régionale de Dijon

Dijon, le 5 février 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les représentants UFAP UNSa Justice souhaitent, en ouverture de ce CSA, alerter une nouvelle fois la Direction interrégionale sur une situation devenue intenable : celle du manque criant de personnels au sein des services pénitentiaires de la DISP de Dijon, tant en établissements pénitentiaires qu'au sein des SPIP.

Ce constat n'est ni nouveau, ni contestable. Les vacances d'emploi s'accumulent alors même que les projets estampillés « DGAP » s'accumulent sur le dos de la bête le tout dans un contexte où les agents et nos structures n'ont jamais été autant exposés aux trafics, livraisons d'armes ou représailles d'une frange de la population pénale.

Dans les SPIP, la situation n'est pas meilleure. Des services fonctionnent en mode dégradé permanent, avec des effectifs insuffisants pour assurer correctement les missions qui leur sont confiées.

Les représentants UFAP UNSa Justice attirent votre attention sur les carences particulièrement graves chez les DPIP. Dans certains départements de la DI, l'absence ou la vacance de postes de direction conduit à des situations aberrantes, avec des services parfois sans directeur, laissant les équipes livrées à elles-mêmes, avec une charge de travail reportée indûment sur les agents et les quelques DPIP qui restent.

Les CPIP ne sont pas épargnés. Le déficit est massif et structurel. L'exemple du SPIP de la Côte-d'Or est malheureusement révélateur : trop de postes de CPIP manquants à ce jour. Et cette situation est loin d'être isolée ; elle se retrouve dans de nombreux services de la DISP de Dijon alors que la surpopulation pénale atteint des records, et que le nombre de personnes suivies en milieu ouvert explose. Bon nombre de CPIP suivent plus de 90 personnes, comme au SPIP du CD de Châteaudun ou comme au SPIP de Dole, où des permanences se situent à plus d'1h30 du service et où il faut y aller plusieurs fois par mois, ou, voire plus de 110 dossiers par CPIP comme au SPIP de Montargis, on est loin des 60 dossiers prévus dans le RPO2

D'ailleurs, **l'UFAP UNSa Justice** se réfère à ce même principe de réalité pour stigmatiser la schizophrénie de notre administration. Pendant que sur les terrains, les personnels seront contraints de négocier des modes de travail adaptés ou dégradés, nos décideurs ont toujours plus d'exigence et fourmillent de projets qui témoignent de leur déconnexion. Les EGIP, qui vivent à la mascarade, sont l'occasion de gloser à vide sur de nouvelles missions et de nouvelles ambitions sans avoir les moyens adéquats. La peine de probation en est un des exemples saillants, un projet qui pourrait rendre de la dignité à nos services mais qui ne fonctionnera pas sans un nombre de personnels suffisant pour actionner tous les leviers de la prévention de la récidive.

L'administration annonce l'ouverture de 101 postes de CPIP au niveau national, qui ne seront pleinement opérationnels que dans deux ans. **L'UFAP UNSa Justice** le dit clairement : cette réponse est largement insuffisante et totalement déconnectée de l'urgence vécue sur le terrain.

Comment continuer à faire peser sur les personnels la responsabilité des dysfonctionnements d'un système que l'on prive volontairement des ressources nécessaires à son bon fonctionnement ?

Les représentants UFAP UNSa Justice dénoncent avec force les risques majeurs auxquels sont exposés les agents. Sous-effectifs chroniques, surcharge de travail, injonctions contradictoires, pression des délais et sentiment d'impuissance face à des missions toujours plus nombreuses : ces conditions de travail ont un impact réel et mesurable sur la santé physique et mentale des personnels, aussi bien en établissements pénitentiaires qu'en milieu ouvert.

L'administration ne doit pas fermer les yeux sur cette réalité et nous rappelons que la prévention des risques psychosociaux est une obligation légale, non une option. Continuer à exiger toujours plus des agents sans leur donner les moyens humains et organisationnels nécessaires, c'est prendre le risque d'une dégradation durable de leur santé et du service public pénitentiaire.

Les agents pénitentiaires, tous corps confondus, font preuve d'un engagement remarquable, souvent au prix de leur santé, de leur équilibre professionnel et personnel. Mais cet engagement a des limites.

L'UFAP UNSa Justice refuse que la pénurie de moyens devienne la norme et que l'on banalise le fonctionnement en sous-effectif chronique.

L'UFAP UNSa Justice exige des mesures concrètes et immédiates et une reconnaissance effective des difficultés rencontrées par les personnels sur le terrain.

Les représentants UFAP UNSa Justice resteront pleinement mobilisés pour défendre les personnels et porter leurs revendications avec détermination.

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA DISP de Dijon.